

REGLEMENT D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURES

Objet de la consultation :

OP 1052 – Marché global de performances pour la rénovation des
Amphithéâtres des Cézeaux

Date et heure limites de remise des candidatures :

**Voir la date renseignée dans l’Avis d’Appel Public à la
Concurrence**

**La signature électronique sera seulement exigée à l’attributaire de ce
marché public**

REGLEMENT D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURES

SOMMAIRE

Table des matières

<u>ARTICLE 1 - ACHETEUR</u>	3
<u>ARTICLE 2 – INTITULE DU MARCHE</u>	3
<u>ARTICLE 3 – DESCRIPTIF DES PRESTATIONS</u>	3
<u>ARTICLE 4 - PROCEDURE DE PASSATION</u>	4
<u>ARTICLE 5 - CONDITIONS DE PARTICIPATION</u>	4
5-1 CRITERES OBJECTIFS DE LIMITATION DU NOMBRE DE CANDIDATS	4
5-2 PRESENTATION DES CANDIDATURES	4
<u>ARTICLE 6 - MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION</u>	8
6.1 – PROFIL D'ACHETEUR	8
6.2 – NOTIFICATION	8
<u>ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u>	9
7.1. - CHOIX DU MODE DE REMISE DES PLIS	9
RAPPEL GENERAL	9
SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS	9
PRESENTATION DES DOSSIERS ET FORMAT DES FICHIERS	11
HORODATAGE	11
ANTIVIRUS	11
LA COPIE DE SAUVEGARDE	11
CANDIDATURE DEMATERIALISEE REJETEE	12

Article 1 - Acheteur

Université Clermont Auvergne
34 avenue Carnot,
63 000 Clermont-Ferrand, France

À l'attention de : Direction du Patrimoine Immobilier et de l'Energie
E-mail : dpie@uca.fr

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.uca.fr>

Adresse du profil d'acheteur : www.marches-publics.gouv.fr

Article 2 – Intitulé du marché

Op 1052 - Marché Global de Performances pour la rénovation des amphithéâtres des Cézeaux.

Article 3 – Descriptif des prestations

La consultation a pour objet la passation d'un marché global de performances comprenant la Conception, la Construction, l'Exploitation et la Maintenance pris en application de l'article L2171-3 du Code de la Commande Publique.

Le marché public global de performance comporte des prestations de conception réalisation exploitation maintenance et porte :

- Conception et Réalisation de travaux : rénovation des amphithéâtres sur le site universitaire des Cézeaux à Aubière, y compris actions d'amélioration de la performance énergétique,
- L'exploitation maintenance relative aux installations énergétiques (P2 et P3 du CVC et électricité)

Au travers de la rénovation fonctionnelle et technique, l'université a l'ambition d'améliorer les performances énergétiques qui seront exprimées dans le programme.

Le projet pourra faire l'objet de phase de travaux qui feront a priori l'objet de tranches. A chaque tranche sera associée une réception partielle.

Sur les prestations d'exploitation maintenance, il est envisagé la stratégie suivante :

- Démarrage des prestations à la notification ou début des travaux sur les installations existantes.
- Les prestations d'exploitation maintenance se poursuivront à chaque réception partielle, avec potentiellement des engagements de performance intermédiaire.
- A la réception de la dernière tranche engagée, débute une période de 4 ans d'exploitation maintenance
- A l'issue des 4 ans, le contrat prévoit une nouvelle période de 4 ans d'exploitation maintenance, reconductible par période annuelle (soit 4 x 1 an)

Cette stratégie de phasage travaux et des prestations d'exploitation maintenance sera affinée au cours du dialogue compétitif.

C'est une opération de rénovation de locaux d'enseignement et quelques espaces tertiaires, d'environ 4 725 m² SU pour l'UCA. Le calibrage final des surfaces sera précisé dans le programme fourni aux candidats retenus.

Le présent marché est concerné par une clause d'insertion par l'activité économique.

Les caractéristiques des ouvrages et services seront précisées dans le programme.

Article 4 - Procédure de passation

Le marché public est lancé selon une procédure de dialogue compétitif en application de l'article L2124-4 du Code de la Commande Publique.

Article 5 - Conditions de participation

5-1 Critères objectifs de limitation du nombre de candidats

Nombre minimal envisagé : 3 / Nombre maximal : 3

Après examen de la recevabilité de leur candidature, les candidats seront classés selon les critères de sélection suivants hiérarchisés de manière décroissante :

- **Critère 1** : capacités professionnelles et techniques appréciées au regard de la qualité et de l'adéquation au projet des références argumentées pour chaque domaine de compétence, et de la qualité et pertinence de la composition de l'équipe candidate et des moyens humains présentés
- **Critère 2** : capacités économiques et financières appréciées au regard du chiffre d'affaires global

5-2 Présentation des candidatures

En ce qui concerne la remise des plis, le pouvoir adjudicateur impose la remise de plis par voie électronique, **sans obligation au stade de la candidature de signer électroniquement les documents à remettre.**

Les fichiers seront dans un format imprimable, type jpeg ou pdf, et le tableau de synthèse ou Trame de présentation dans un format imprimable et modifiable, type excel. Il est recommandé de fournir également les fichiers sources (word, excel, powerpoint) en complément des fichiers pdf.

Si les documents sont remis dans une autre langue que le français, les candidats devront joindre une traduction en français.

Pour la lisibilité et la clarté du dossier, le dossier reprendra utilement la présentation du dossier de candidature selon le classement a,b,c.

Dans le cadre de la dématérialisation, il est demandé que les candidats respectent la dénomination des fichiers, en évitant une dénomination trop longue pour la société sans

repandre nécessairement la dénomination officielle du Kbis : par exemple si le nom officiel « Cabinet d'Architecture France & Associés », le candidat pourra retenir 1_DC1_France. Les accents ou caractères sont à éviter.

a) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Chaque opérateur économique au sein de l'équipe candidate (cotraitant ou autre opérateur) doit remettre un dossier de candidature comportant :

Document	Dénomination
La déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles R2143-3 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règles des articles L 55212-1 à L 5212.11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ; Cette déclaration est incluse dans la lettre de candidature (formulaire DC1 ou équivalent)	1_DC1_Societe
La déclaration du candidat (formulaire DC2 ou équivalent).	2_DC2_Societe

b) Capacité économique et financière

Chaque opérateur économique au sein de l'équipe candidate (cotraitant ou autre opérateur) doit remettre un dossier de candidature comportant :

	Dénomination
un tableau exposant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché ces trois dernières années (l'indication portée au formulaire DC2 ou dans le fichier 10_SYNCand_Mandataire suffisent, si ces derniers documents sont bien renseignés).	2_DC2_Societe Ou 3_CA_Societe
la preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents	4_ASSUR_Societe

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Chiffre d'affaires annuel minimum de l'équipe candidate : 15 000 000 EUR HT

c) Capacité technique et professionnelle

Chaque opérateur économique au sein de l'équipe candidate (cotraitant ou autre opérateur) doit remettre un dossier de candidature comportant :

Document	Dénomination
une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	5_EFF_Societe
l'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services et conduite des	6_TITRE_Societe

travaux de même nature que celle du marché. Conformément à l'article R2142-13 du Code de la Commande Publique, le candidat indiquera les noms et les qualifications professionnelles pertinentes des personnes physiques qui seront chargées de l'exécution du marché.	
des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants le cas échéant	7_QUAL_Societe
<p>une liste des travaux de taille, nature et / ou complexité comparables au présent marché exécutés au cours des cinq (5) dernières années, assortie le cas échéant d'attestations de bonne exécution, indiquant l'intitulé et les principales caractéristiques de l'opération, la mission réalisée, le montant, la surface, les dates de début et fin de travaux, les coordonnées du maître d'ouvrage.</p> <p>Pour chaque compétence demandée, le candidat mettra en avant de manière synthétique cinq (5) références les plus pertinentes au regard du projet en argumentant son choix.</p>	8_REF_Tx_Societe
<p>une liste des principaux services de taille, nature et / ou complexité comparables au présent marché exécutés au cours des cinq (5) dernières années, assortie le cas échéant d'attestations de bonne exécution, indiquant l'intitulé et les principales caractéristiques de l'opération, la mission réalisée, le montant, la surface, les dates de début et fin de travaux, les coordonnées du maître d'ouvrage.</p> <p>Pour chaque compétence demandée, le candidat mettra en avant de manière synthétique cinq (5) références les plus pertinentes au regard du projet en argumentant son choix. Pour se faire, Il est autorisé que pour les références renseignées dans le tableau, le candidat expose ce choix en présentant ces références sur une 1 page A4</p>	8_REF_S_Societe
Pour la compétence architecturale, les architectes présenteront pour l'équipe trois (3) fiches descriptives avec représentation visuelle et graphique des principales réalisations de taille, nature et / ou complexité comparables au présent marché (une feuille A3 format paysage en couleur par réalisation).	9_FICHE_Societe
En complément des éléments demandés ci-dessus, afin de présenter l'équipe de manière synthétique, les candidats utilisent le tableau de synthèse au format excel préparé par le pouvoir adjudicateur à retirer sur la plateforme. Il sera complété dans un seul document pour l'ensemble de l'équipe et il est demandé de fournir le fichier source « excel »	10_SYNCand_Mandataire

Les présentations de concours non remportés ne seront pas prises en compte.

Dans le cas où le candidat propose un nombre supérieur aux références demandées, ce sont les premières références dans l'ordre d'apparition du document qui seront prises en compte dans l'analyse.

En application des dispositions de l'article R 2143-4 du code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen en lieu et place des documents mentionnés ci-dessus. Le candidat devra néanmoins fournir toutes les informations et justificatifs demandés ci-dessus permettant d'apprécier qu'il dispose de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.

En application de l'article R 2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les pièces fiscales et sociales à condition que le pouvoir adjudicateur puisse les obtenir directement par un système électronique de mise à disposition administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique. Les candidats devront avoir précisé dans leur dossier de candidature les informations nécessaires pour se connecter à ce système. La connexion doit être gratuite.

Les candidats ayant répondu à une autre consultation lancée dans l'année sont exonérés de fournir leur attestations fiscales et sociales à condition que celles-ci datent de moins de six mois.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : L'équipe candidate présentera des capacités techniques et professionnelles en conception, réalisation et d'exploitation maintenance de projets de taille, nature et/ou complexité comparables couvrant les domaines de compétences suivants :

- Une compétence " **constructeur** " présentée par une entreprise générale ou par des entrepreneurs groupés en capacité de réaliser des travaux tous corps d'état
- Une compétence " **architecturale** " présentée par un ou plusieurs architectes
- Une compétence " **études techniques** " relative à toutes les techniques du bâtiment couvrant les spécialités suivantes : structures, fluides (CVC et CFO/Cfa), et expertise environnementale du bâti, acoustique

Seules les compétences précisées ci-dessus seront pris en compte dans le cadre de l'analyse des candidatures.

Conformément à l'article R2142-21 du Code de la Commande Publique, un candidat ne peut pas se présenter à la fois ni en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements, ni en qualité de membre de plusieurs groupements.

Les compétences de conception « exploitation maintenance », « CSSI », « expertise en désamiantage et plomb » seront utiles à la réalisation du projet mais ne sont pas exigées et ne seront pas analysées au stade de la candidature. Ces compétences pourront être intégrées ultérieurement (via une sous traitance). Par contre si le candidat intègre ces compétences dans l'équipe en tant que co-traitant, il est rappelé que ce co-traitant sera tenu à la règle de l'exclusivité.

Le candidat devra réunir l'ensemble des compétences requises, dont obligatoirement celle d'un architecte qui aura la responsabilité de l'établissement du projet architectural, objet

de la demande de permis de construire en application de l'article 3 de la loi no77-2 du 3 janvier 1977. En vertu des dispositions de l'article 37 du Code de déontologie des architectes, le ou les architecte(s) candidats doit(vent) obligatoirement être membre du groupement.

En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences techniques, professionnelles ou financières requises pour l'exécution du marché. Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur et apportera la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché par tout moyen approprié.

Article 6 - Modalités d'obtention du dossier de consultation

6.1 – Profil d'Acheteur

Ce règlement de consultation (stade candidature) apporte des précisions sur les modalités de transmission et réception des plis. Ce règlement de consultation (stade candidature) est téléchargeable sur le site www.marches-publics.gouv.fr

L'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation est souhaitable. Cette identification présente cependant l'avantage pour les soumissionnaires d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées.

A défaut d'identification, il appartiendra aux opérateurs économiques de prendre connaissance par leurs propres moyens des informations, modifications et/ou précisions complémentaires éventuellement apportées. La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée en l'absence de prise de connaissance de ces informations complémentaires par les opérateurs économiques (et de prise en compte de celles-ci dans les dossiers de candidature).

Pour les candidats souhaitant s'identifier sur le portail, ils devront créer un compte via le menu « Votre espace » pour obtenir un couple identifiant/mot de passe.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par l'établissement, les candidats devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : Adobe® Acrobat® (.pdf), et/ou Rich Text Format (.rtf), et/ou les fichiers compressés au format Zip (.zip).

6.2 – Notification

Les candidats rejetés :

Les candidats non retenus en sont informés par voie électronique. Pour retirer leur notification électronique, les candidats devront se connecter sur la plateforme de dématérialisation et entrer l'identifiant et le mot de passe qui leur a été communiqué dans le message envoyé la plateforme.

Les candidats retenus :

Les candidats retenus sont informés par voie électronique. Pour retirer leur notification électronique, les candidats devront se connecter sur la plateforme de dématérialisation et entrer l'identifiant et le mot de passe qui leur a été communiqué dans le message envoyé la plateforme.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

7.1. - Choix du mode de remise des plis

Les candidats doivent impérativement répondre par **voie dématérialisée sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>**

Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Ils disposent sur le site d'une aide qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des plis électroniques.

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « *aide* » de la plateforme :

- Manuel d'utilisation afin de faciliter le maniement de la plate-forme ;
- Assistance téléphonique ;
- Module d'autoformation à destination des candidats ;
- Foire aux questions ;
- Outils informatiques. Les candidats ont la possibilité de poser des questions au pouvoir adjudicateur sur le dossier de consultation.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

RAPPEL GENERAL

Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

Une signature manuscrite scannée n'a pas de valeur juridique. Elle constitue une copie de la signature manuscrite et ne peut pas remplacer la signature électronique.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue au pouvoir adjudicateur.

L'opérateur économique doit s'assurer que les messages envoyés par la Plate-forme des achats de l'État (PLACE) notamment, nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr, ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

Signature électronique des documents

Les obligations relatives à la signature électronique sont les suivantes :

Chaque document à signer doit être signé individuellement.

Par application de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, le candidat doit respecter les conditions relatives :

1. au certificat de signature du signataire ;
2. à l'outil de signature utilisé (logiciel, service en ligne, parapheur le cas échéant), devant produire des jetons de signature* conformes aux formats réglementaires dans l'un des trois formats acceptés.

* Le jeton d'horodatage peut être enveloppé dans le fichier d'origine ou bien apparaître sous la forme d'un fichier autonome (non enveloppé).

Exigences relatives aux certificats de signature du signataire

Le certificat de signature du signataire respecte au moins le niveau de sécurité préconisé.

1er cas : Certificat émis par une Autorité de certification « reconnue » : le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance suivantes :

- <http://www.lsti-certification.fr> ;
- https://ec.europa.eu/information_society/policu/esignature/trusted-list/tl.pdf ;

Dans ce cas, le candidat n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

2ème cas : Le certificat de signature électronique n'est pas référencé sur une liste de confiance.

La plate-forme de dématérialisation « PLACE » accepte tous certificats de signature électronique.

Le candidat s'assure que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité préconisé sur le profil d'acheteur, et donne tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité par l'acheteur.

Justificatifs de conformité à produire

Le signataire transmet les informations suivantes :

- La procédure permettant la vérification de la qualité et du niveau de sécurité du certificat de signature utilisé : preuve de la qualification de l'Autorité de certification, la politique de certification...
- Le candidat fournit notamment les outils techniques de vérification du certificat : chaîne de certification complète jusqu'à l'Autorité de Certification racine, adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation ;
- L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

Outil de signature utilisé pour signer les fichiers

Le candidat utilise l'outil de signature de son choix.

Cas 1 : le soumissionnaire utilise l'outil de signature de la plate-forme des achats de l'État. Dans ce cas, le soumissionnaire est dispensé de fournir tout mode d'emploi ou information.

Cas 2 : lorsque le candidat utilise un autre outil de signature que celui proposé sur PLACE, il doit respecter les deux obligations suivantes :

- Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES ;
- Permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

Dans ce cas, le signataire indique la procédure permettant la vérification de la validité de la signature en fournissant notamment le lien sur lequel la signature peut être vérifiée, avec une notice d'explication de préférence en français.

La personne signataire doit avoir le pouvoir d'engager la société.

Présentation des dossiers et format des fichiers

Les formats acceptés sont les suivants : pdf, doc, xls, ppt, odt, ods, odp, ainsi que les formats d'image jpg, png et de documents html.

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

- Formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc. ;
- Macros ;
- ActiveX, Applets, scripts, etc.

Horodatage

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai.

En cas d'indisponibilité de la plate-forme empêchant la remise des plis dans les délais fixés par la consultation, la date et l'heure de remise des offres peuvent être modifiées.

Antivirus

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

La copie de sauvegarde

Le candidat dispose de la faculté d'envoyer une copie de sauvegarde **de sa réponse par voie papier**

La copie de sauvegarde est une copie des fichiers de la réponse (éléments se rapportant à la candidature et éléments se rapportant à l'offre) destinée à se substituer, en cas d'anomalie, aux fichiers transmis par voie dématérialisée au pouvoir adjudicateur

Cette copie sera transmise sous pli scellé et comportera obligatoirement les N° et objet de la consultation et la mention lisible « Copie de sauvegarde » à l'adresse suivante :

Université Clermont Auvergne
Direction du Patrimoine Immobilier et de l'Energie
34 Avenue Carnot
63 000 Clermont Ferrand, France
Du lundi au vendredi (sauf les jours fériés et le lundi de Pentecôte) de :
9 heures à 16 heures 00

Le candidat doit faire parvenir cette copie de sauvegarde dans les délais impartis, à savoir, la date limite de réception des offres.

Les documents figurant sur ce support devront être revêtus de la signature électronique.

Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte en cas :

- d'offre transmise par voie dématérialisée et dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté. La trace de la malveillance du programme sera alors conservée par le pouvoir adjudicateur.
- d'offre transmise par voie dématérialisée,
 - non parvenue dans les délais de dépôt du Pouvoir Adjudicateur
 - ou n'ayant pas pu être ouverte.

Il sera alors procédé à l'ouverture de la copie de sauvegarde, **sous réserve que celle-ci lui soit parvenue dans les délais impartis.**

Candidature dématérialisée rejetée

En cas de candidature rejetée, l'offre correspondante est effacée des fichiers du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice, sans avoir été lue. Le candidat en est informé.

Si la transmission électronique était accompagnée d'une copie de sauvegarde, cette dernière est détruite, sans avoir été ouverte.